Objectif Oman

Avril 2020

FAITS SAILLANTS

- *Ajustement temporaire du droit du travail omanais pour les entreprises du secteur privé*
- *Oman s'engage à diminuer fortement sa production de pétrole brut dans le cadre de l'accord OPEP+*
- *Les autorités omanaises confirment l'effort de réduction des dépenses publiques*
- *Le FMI et la Banque mondiale révisent leurs prévisions pour le Sultanat*
- *Énergies renouvelables : le financement de la centrale photovoltaïque d'Ibri-II désormais bouclé*

CLIMAT DES AFFAIRES

Point de situation sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

2348 cas de Covid-19 et 10 décès ont été officiellement recensés au Sultanat d'Oman au 30 avril 2020. Si la plupart des mesures mises en œuvre en mars pour lutter contre l'épidémie de coronavirus (fermeture des lieux accueillant du public, arrêt de la délivrance de visas de tourisme, suspension des vols domestiques et internationaux, etc.) ont été maintenues au cours du mois d'avril, les autorités omanaises ont toutefois annoncé le 28 avril la réouverture de certains commerces, tels que les agences de location de voiture, les garages automobiles et les bureaux de change, sous réserve de l'application de règles strictes de distanciation sociale. Introduites début avril, les restrictions de déplacements entre les gouvernorats du Sultanat, matérialisées par des barrages de police et un système de laissez-passer, ont également été levées le 29 avril, à l'exception du gouvernorat de Mascate, qui devrait rester isolé jusqu'à nouvel ordre. A noter par ailleurs que les douanes omanaises feraient preuve de souplesse dans les procédures de déclaration et de contrôle selon les témoignages recueillis. Enfin, les autorités se veulent rassurantes quant à leurs capacités sanitaires (8 centres de tests mis en place et près de 40 000 tests conduits, augmentation de 60 à 160 du nombre de lits de soin intensif à l'Hôpital Royal), ainsi que sur l'approvisionnement alimentaire du pays.

Ajustement temporaire du droit du travail omanais pour les entreprises du secteur privé

Le 15 avril 2020, les autorités omanaises ont annoncé un certain nombre d'ajustements temporaires du droit du travail afin de soutenir les entreprises du secteur privé pénalisées par la crise du Covid-19. Ces dernières sont notamment autorisées à recourir aux congés payés dans les secteurs d'activité concernés par des fermetures imposées, ainsi qu'à négocier une baisse des salaires de leurs employés pour une période de trois mois en échange d'une réduction de la durée du temps de travail et après épuisement des droits à congés. Elles ne sont en revanche pas autorisées à licencier leurs employés omanais au motif de la crise économique et sanitaire actuelle. Les entreprises du secteur privé peuvent par ailleurs renouveler les permis de travail expirés de leurs employés expatriés actuellement retenus à l'étranger. Les frais pour le renouvellement des permis sont revus à la baisse (201 OMR jusqu'en juin 2020 contre 301 OMR normalement). De plus, le « prêt »

temporaire de main d'œuvre entre entreprises est autorisé, de même que le licenciement des employés expatriés. A noter que les salariés omanais subissant des réductions de salaire peuvent bénéficier du report et du rééchelonnement i) du remboursement de leurs emprunts bancaires, sans que cela n'entraine de frais ou d'intérêts supplémentaires de la part des banques, et ii) du paiement de leurs factures d'eau et d'électricité jusqu'à fin juin 2020. Ils peuvent également prétendre à la carte nationale de subvention du carburant sous condition de revenus. Si des mesures d'ajustement du droit du travail étaient attendues par les entreprises du secteur privé, l'absence d'un véritable dispositif local de chômage partiel devrait néanmoins demeurer pénalisante pour une gestion optimale des difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées.

INFORMATIONS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERES

Oman s'engage à diminuer fortement sa production de pétrole brut dans le cadre du nouvel accord OPEP+

Dans le cadre du nouvel accord « OPEP+ » conclu le 12 avril 2020 par les pays membres de l'OPEP et leurs partenaires[1], le Sultanat d'Oman s'est engagé à réduire fortement sa production de pétrole brut. En prenant comme référence sa production d'octobre 2018 (soit 883 000 b/j de pétrole brut) selon l'accord, Oman prévoirait notamment de réduire sa production de 201 000 b/j en mai et juin 2020 (soit une baisse de -22,8%), de 161 000 b/j entre juillet et décembre 2020 (-18,2%) et de 121 000 b/j entre janvier 2021 et avril 2022 (-13,7%). Changement important par rapport aux accords précédents, la production de condensat de gaz naturel – mélange liquide d'« hydrocarbures légers » – n'entrerait plus en compte dans le calcul des quotas. Conséquence, Oman pourrait en principe laisser sa production de condensat augmenter librement pour compenser ses efforts sur la production de pétrole brut. De fait, sous l'effet de la rapide montée en puissance des champs de Khazzan et de Rabab Harweel, la production omanaise de condensat a fortement progressé en 2019 (+20% en g.a., à 130 000 b/j). S'il demeure un petit producteur de pétrole à l'échelle mondiale, le Sultanat d'Oman s'est donc engagé à mettre en œuvre d'importants efforts de réduction de sa production pour soutenir les cours du brut, signe probablement des fortes inquiétudes des autorités omanaises à l'égard de la situation économique et financière très précaire du pays. Pour mémoire, les hydrocarbures représentent les trois-quarts des recettes publiques et le budget 2020 a été construit sur une hypothèse de prix du baril à 58 USD. L'annonce de ces nouveaux quotas ne s'est toutefois pas traduite jusqu'à présent par un rebond significatif du prix du baril omanais de pétrole sur le *Dubaï Mercantile Exchange*. Fin avril 2020, le baril omanais s'échangeait autour de 20 USD pour une livraison à deux mois.

Les autorités confirment l'effort de réduction des dépenses publiques

En réaction aux conséquences de la chute des cours mondiaux du pétrole et de la crise du Covid-19 sur les revenus du Sultanat, le Ministère omanais des Finances a annoncé mi-avril une « *réduction de 500 M OMR (env. 1,3 Md USD) du budget* », soit une baisse de 3,8% des dépenses totales prévues initialement en 2020. Pour ce faire, les autorités omanaises prévoient notamment de réduire de 5% le montant global des fonds alloués en 2020 aux entités publiques civiles, militaires et de sécurité, ainsi qu'un effort spécifique de 10% sur les fonds destinés aux dépenses d'investissement. En conséquence, les ministères et autres entités publiques devront « *mettre en œuvre des baisses de leurs dépenses […] tout en veillant néanmoins à continuer à payer leurs fournisseurs* ». Un rééchelonnement des dépenses prévues pour le reste de l'année 2020 devra par ailleurs être présenté au Ministère des Finances, qui devra en outre être consulté – pour approbation – avant la publication d'appels d'offres, l'attribution de contrats ou la prise de nouveaux engagements financiers. Toujours dans l'optique de réduire les dépenses publiques, les autorités ont également annoncé l'arrêt du versement des primes exceptionnelles aux fonctionnaires – ministères, agences publiques, forces de sécurité, armée, etc. –, y compris les retraités. Elles enjoignent par ailleurs aux entreprises publiques de réduire de 10% au minimum leurs dépenses opérationnelles et d'investissement. Une réduction plus forte

[1] *Baisse de la production de pétrole des pays signataires de 9,7 M b/j en mai et juin 2020, puis de 7,7 M b/j jusqu'à décembre 2020 et de 5,8 M b/j de janvier 2021 à avril 2022*

des dépenses au-delà de ce seuil est même vivement encouragée. En outre, les entreprises publiques sont tenues de procéder à un examen complet de leurs postes de dépenses, y compris les salaires et les avantages de leurs employés. Au global, l'effort annoncé par les autorités en matière de réduction des dépenses budgétaires n'apparait pas négligeable et aura nécessairement un impact sur le développement d'un certain nombre de projets. Par ailleurs, le tabou d'une baisse des rémunérations des fonctionnaires semble progressivement levé par les autorités, qui annoncent l'arrêt du versement des primes exceptionnelles.

Le FMI et la Banque mondiale révisent leurs prévisions pour le Sultanat

Le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) ont présenté en avril leurs prévisions ajustées pour l'économie omanaise. Les deux institutions prévoient désormais une importante contraction du PIB du Sultanat en 2020 (-2,8% pour le FMI, -3,5% pour la BM) sous l'effet de la chute des cours du pétrole et de la crise du Covid-19, suivie d'un fort rebond en 2021 soutenu notamment par une hausse de la production gazière et des investissements dans les infrastructures. La faiblesse des prix du pétrole – autour de 35 USD en moyenne en 2020 selon la Banque mondiale – devrait se traduire par une aggravation des déficits jumeaux en 2020 (entre -17% et -18% du PIB pour le déficit budgétaire, entre -14% et -15% du PIB pour le déficit de la balance courante). Conséquence, la dette publique pourrait dépasser les 70% du PIB en fin d'année (contre 60% fin 2019) et atteindre 85% d'ici 2022. Face à cette situation, la Banque mondiale recommande aux autorités omanaises de poursuivre leurs efforts en matière de diversification de l'économie, de privatisation, de développement de la fiscalité et de réduction des dépenses, via notamment le report des projets d'investissement non essentiels.

	Croissance du PIB			Solde budgétaire (en % du PIB)			Solde du compte courant (en % du PIB)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
FMI	0,5	-2,8	3	-7	-16,9	-14,8	-5,2	-14,2	-11,1
Banque mondiale	0,5	-3,5	2,7	-6,9	-17,9	-14,5	-5,2	-15,2	-11,4

Sources : World Economic Outlook (FMI) et *MENA Economic Update* (Banque mondiale)

INFORMATIONS SECTORIELLES

Énergies renouvelables : le financement de la centrale photovoltaïque d'Ibri-II désormais bouclé

Le financement du projet de centrale photovoltaïque d'Ibri-II (500 MW), dont la mise en service est prévue mi-2021, serait désormais bouclé selon la société saoudienne *ACWA Power*. Pour mémoire, le projet avait été attribué en mars 2019 au consortium mené par *ACWA Power* (50% des parts du projet), associée à *Gulf Investment Co.* (40%) – société d'investissement détenue conjointement par les six pays du CCG – et à la société koweïtienne *Alternative Energy Projects Co.* (10%). D'un coût total de près de 400 M USD, le projet devrait être majoritairement financé par un crédit syndiqué de 275 M USD octroyé par six banques locales et internationales – *Bank Muscat, Riyad Bank, Siemens Bank, Standard Chartered Bank, Warba Bank et la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB)* –, le reste des besoins étant couverts par des fonds propres. A noter qu'il s'agit du premier projet dans le secteur des énergies renouvelables financé par l'AIIB – à hauteur de 60 M USD – dans un pays de la péninsule arabique. Si le secteur des énergies renouvelables (EnR) en Oman reste aujourd'hui embryonnaire, se limitant principalement à quelques projets dans l'énergie solaire, le Sultanat souhaite néanmoins porter la part des EnR dans la production locale d'électricité à 16% d'ici 2025 (soit 3050 MW), moins pour des considérations environnementales qu'économiques. Les autorités omanaises souhaitent en effet s'assurer de la disponibilité à moyen terme du

gaz naturel, qui compte actuellement pour 97 % de l'électricité produite, au regard des grands projets en cours dans l'aval pétrolier. De plus, en dépit d'une surcapacité temporaire de la production, la croissance de la demande en électricité est estimée à +6% par an d'ici à 2025 au sein du principal réseau de transmission, le *Main Interconnected System* (MIS), qui couvre la partie nord du Sultanat. Au-delà du projet Ibri-II, les difficultés économiques actuelles traversées par le Sultanat pourraient toutefois retarder la mise en œuvre des autres projets EnR prévus, notamment les centrales solaires de Manah 1 et Manah 2 (500-600 MW chacune) dont l'appel d'offres était initialement prévu au 1er trimestre 2020.

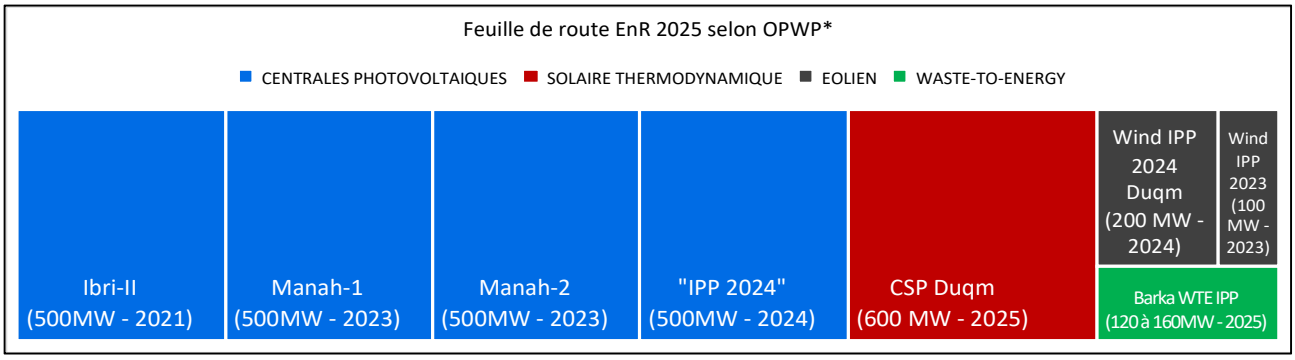

**Version de janvier 2020 - Ne comprend pas les projets mineurs n'alimentant pas le réseau électrique central (ex. Dhofar 1, Amin PV)*

Assurances : un bilan 2019 positif pour le secteur omanais

Le montant total des primes brutes collectées par les compagnies d'assurance actives en Oman a progressé de 5% en 2019, à 487 M OMR (1,3 Md USD). Dans le détail, tous les produits d'assurance ont progressé à l'exception des assurances automobiles (-10% en g.a.) et de responsabilité civile (-5%). Trois segments ont connu une croissance particulièrement forte : l'assurance des biens immobiliers et infrastructures (+31% en g.a., à 63,8 M OMR), les produits Takaful – c'est-à-dire conformes à la finance islamique – (+20% en g.a., à 63 M OMR) et l'assurance santé (+10% en g.a., à 167 M OMR). Les produits d'assurance santé, en tête des primes collectées pour la deuxième année consécutive (34,3% du total) devant l'assurance automobile, devraient d'ailleurs voir leur croissance se poursuivre avec la mise en place normalement prévue en 2020 du système de couverture santé obligatoire « Dhamani » pour tous les employés du secteur privé, y compris les expatriés (2M de personnes potentiellement couvertes à terme contre 490 000 actuellement). L'assurance vie, qui représente 12,5% du portefeuille total, progresse lentement pour sa part (+2% en g.a., à 60,7 M OMR). En 2019, les compagnies d'assurance ont versé 325 M OMR d'indemnités (-16% en g.a.), en plus des sinistres indemnisés par les réassureurs. Les revenus liés aux investissements des sociétés d'assurance – d'une valeur cumulée de 754 M OMR – ont par ailleurs progressé de 29% en g.a. en 2019 pour atteindre 24 M OMR. Pour mémoire, le secteur des assurances en Oman comptait vingt compagnies d'assurance et trente-cinq courtiers agréés en 2019, en plus de la société de réassurance *Oman Reinsurance Company*.

Copyright
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate.

Clause de non-responsabilité
Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les possibles erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Auteur : Service Économique de Mascate

Rédigé par : Pablo Nivon, Fabien Gleizes

Revu par : Fabien Gleizes
Chef du Service Économique de Mascate

https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/OM